INSTRUCTIONS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE
Grade 3
NATIONAL HANSA
Grade 4

1 - 4 MAI 2025

Cercle de Voile Cazaux Lac

LA TESTE DE BUCH

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.3. Les règlements fédéraux,

1.4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, concurrentes, accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. La suite de ces instructions de course s'adresse aux régatiers homme et femme.

1.5. Les bateaux dont l'équipage ne peut pas héler protest devront se faire connaitre au moment du premier briefing afin qu'ils soient connus des autres bateaux. Ils devront lever et agiter un bras pour signifier leur intention de réclamer sur l'eau. Ceci modifie le RCV 61.a

1.6. En cas d'urgence, un concurrent pourra bénéficier d'une aide extérieure pour une intervention mineure et rapide d'un entraîneur ou d'un bateau de surveillance pendant la course, à condition que le bateau n'obtienne pas un avantage significatif dans la course en conséquence de cette intervention. Ceci modifie la RCV 41 (aide extérieure).

1.7. A titre expérimental, l'application SARA pourra être utilisée par les équipages ayant une personne déficiente visuelle à bord. Ces équipages devront se faire identifier au moment du premier briefing coureur. La fonction vitesse et cap sera uniquement activée. Ceci modifie le 3.2 de l'Avis de Course. Cette autorisation pourra être suspendue pendant le championnat sur décision du comité de course ou du jury.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés **sur le tableau officiel sous la grande tente** ; ils seront également mis en ligne à titre d'information, mais ne remplacent pas le tableau officiel à l'adresse https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20France%20Handivalide%20Double%202025

3.2 Le PC Course est situé dans la grande salle du club.

4 CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club, sur la terrasse côté nord**.**

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6 PROGRAMME DES COURSES ET FORMAT DE COURSE

6.1 Dates des courses :

Date	Heure	Intitulé
01 / 05	12 H	Briefing
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16 H 30	Premier signal d'avertissement classes du National
02 / 05	9H 45	Briefing
	11 H	Premier signal d'avertissement classes du National
	14 H 45	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
03 / 05	9H 45	Briefing
	11 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H 45	Premier signal d'avertissement classes du National
04 / 05	9H 45	Briefing
	11 H 00	Premier signal d'avertissement classes du National
	13 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

6.2 Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 h.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7 FORMAT DE COURSE

Le national Hansa se déroulera en un seul support ou en intersérie en fonction des bateaux inscrits, en phase qualificative et phase finale rond or et argent selon la même organisation que le championnat de France. Cela sera précisé au plus tard **le jeudi 01 mai au briefing.**

Pour le championnat de France handivalide double, la course se fera en phase qualificative et phase finale rond or et argent.
Chaque bateau se verra remettre 3 flammes de couleur à l'inscription.
Le format utilisé en fonction de la météo sera annoncé au plus tard lors du briefing coureur le premier jour de course.

Format 1 :
Phase qualificative :
Les coureurs seront répartis le jeudi 01 mai aléatoirement dans 4 groupes pour le ou les « round robin » :

- Groupe A: flamme rouge
- Groupe B: flamme jaune
- Groupe C: flamme verte
- Groupe D: sans couleur (pas de flamme)

Chaque groupe rencontrera les autres groupes selon l'enchainement suivant : Course 1 : 1er départ A contre B et 2ème départ C contre D
Course 2 : 1er départ A contre C et 2ème départ B contre D Course 3 : 1er départ A contre D et 2ème départ C contre B
En fonction des conditions météo il y aura 1 ou plusieurs ronds robin.
Chaque bateau devra arborer la couleur de son groupe en mettant la flamme en bout de baume.
Les 3 courses sont obligatoires pour finir un round robin. Si un round robin ne peut être terminé, les courses effectuées ne seront pas prises en compte pour le classement général.
Phase finale :
A l'issue de la phase qualificative, en fonction du classement général du Round robin, les bateaux sont répartis en 2 groupes, Or et Argent. Le groupe Or devra arborer la flamme Jaune, le rond argent la rouge.

Format 2 :
Phase qualificative :
Le jeudi 01 mai les coureurs seront répartis dans 2 groupes de manière aléatoire.
Groupe A : flamme rouge
Groupe B : flamme Jaune
Une nouvelle répartition sera faite le vendredi 02 mai s'il y a au moins une course de validée le jeudi 01 selon la méthode suivante : 1er groupe A 2ème groupe B 3ème groupe B 4ème groupe A, 5ème groupe A , …
A partir du vendredi 03 mai, au plus tard à 9 h, les groupes seront affichés.
Chaque bateau devra arborer la flamme Rouge s'il est dans le groupe A et la flamme Jaune s'il est dans le groupe B.
Si le samedi 03 mai, il n'y a pas au moins 3 courses de validées, la phase de qualification continuera le dimanche 04 mai et il n'y aura pas de phase finale.
S'il y a eu au moins 3 courses de validées samedi 03 mai, la phase finale commencera dimanche 04 mai.
Phase finale :
À l'issue de la phase de qualification, les coureurs seront répartis en flotte Or et Argent en cas de nombre impaire, la flotte Or sera favorisée. Le groupe Or devra arborer la flamme jaune, le rond argent la flamme rouge.

Dans les deux cas, si la phase finale ne peut avoir lieu, c'est le classement de la phase qualificative qui sera utilisé.
En cas de groupes non égaux, la plus grande flotte sera prise en compte pour le calcul des pénalités.

8 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

- Hansa 303 double pavillon par groupe
  - A: rouge
  - B: jaune
  - C: vert

- D: noir et orange
- Hansa 303 solo ou intersérie : pavillon blanc avec logo liberty violet ou par groupe
  - A: rouge
  - B: jaune
  - C: vert
  - D: noir et orange

9 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

10 LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

10.1 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur le tableau de cap le numéro du parcours à effectuer**, numéro de couleur orange** et, si nécessaire, le cap du premier bord du parcours.

11 MARQUES

11.1

Parcours	Changement	Arrivée
Bouées cylindriques jaunes 1,2,3T,3B, 4T, 4B	Bouées clindriques vertes	Bateau arrive et bouée cylindrique orange

11.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe B** ZONES DE COURSE.

13 LE DEPART

13.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

13.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

13.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

14.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

14.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

15 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

16 SYSTEME DE PENALITE

16.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3

16.2 Pénalité Post Course :
(a) À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
(b) Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.
(c) Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

17 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

17.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
Toutes	**35 minutes**	**60 minutes**

17.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

18 DEMANDES D'INSTRUCTION

18.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information donc l'emplacement est sous la grande tente.

18.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le local jury à droite du mat de pavillonnerie.

18.3 Les avis et affichages du jury seront publiés sur le tableau officiel d'information accessible aussi via le site du championnat https://cfhv.ffvoile.fr

18.4 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans la tente jury à droite du mat de pavillonnerie.

18.5 Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

19 CLASSEMENT

19.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

19.2 Courses retirées

- Pour la phase de qualification et pour chacun des groupes Or ou Argent
  a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement d'un bateau, dans son groupe, sera le total des scores de ses courses y compris les courses de la phase qualificative.

  b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement d'un bateau, dans son groupe, sera le total des scores de ses courses, y compris les courses de la phase qualificative, à l'exclusion de son plus mauvais score.

- Classement général
  a) Les différents groupes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.
  b) Pour le classement général, de l'épreuve, les bateaux du groupe Or seront classés avant ceux du groupe Argent excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 4 ou 69.

19.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

19.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

20 REGLES DE SECURITE

[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement d'un concurrent ou d'une concurrente ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec le pavillon CVCL.
Les Bateaux jury sont identifiés avec un pavillon JURY

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
  Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
  Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

25. BOUTEILLES D'EAU

Aucune bouteille d'eau en plastique ne sera distribuée aux coureurs durant le Championnat. Il est recommandé aux coureurs de venir avec leur gourde qu'ils pourront remplir sur place.

26. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans le parc à bateaux (voir annexe plan du site).

27. PRIX

Championnat(s) de France Handivalide double.
Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa
Les 3 premiers équipages seront récompensés. D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Michel ORLANDI

Bernard Porte Président du jury : Bernard NOUAILHAS

Juge : Christian LINARES
Juge : Marc MONTOVANI
Juge : Philippe DUTLH

Comité de course adjoint : Clément LAFON

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA.
***Version 6** : janvier 2025*

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 61, 63.2, 63.6, 63.7, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il **peut** indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau.

SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.

SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer

- en hélant « Proteste » et
- en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.
Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.

SD3 Quand un bateau enfreint

- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
- la RCV 31, ou
- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
- la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,

le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2

SD4 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou
- ne l'effectue pas correctement, ou
- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.1.

ANNEXE PARCOURS

Les marques 1 et 2 doivent être laissées à babord

<u>Parcours 1</u> : Numero 1 – 1 tour

Départ – 1 – 2 – porte 3T – 3B – 2 – porte 3T – 3B - Arrivée

<u>Parcours 2</u> : Numero 2 - 2 tours

Départ – 1 – 2 – porte 3T – 3B - 2 - porte 3T – 3B – 2 -- porte 3T – 3B - Arrivée

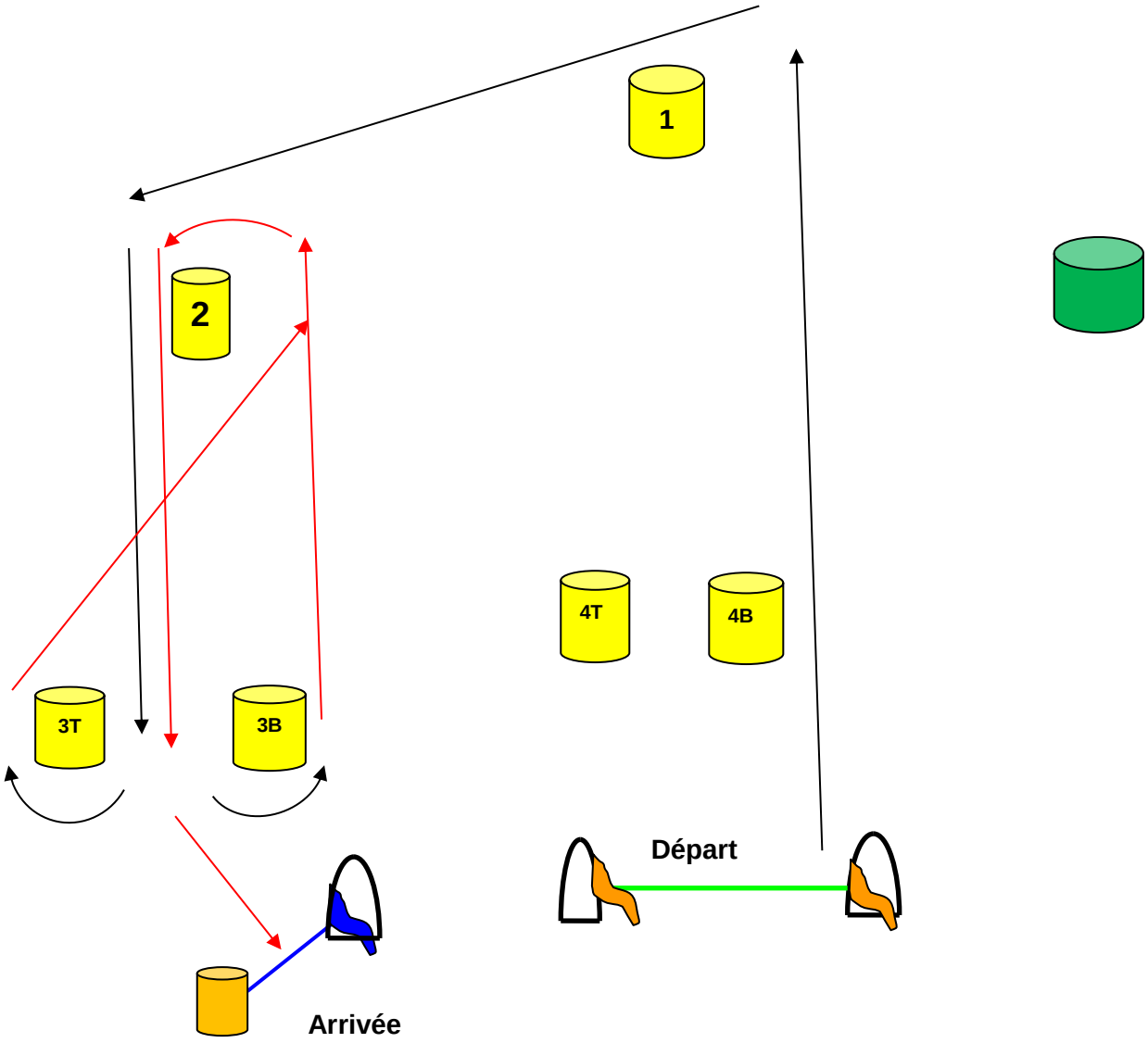

Bouées cylindriques jaunes : 1 - 2 – 3T – 3B - 4T - 4B
Bouée cylindrique verte : changement de parcours
Départ : entre bateaux Comités
Arrivée : entre bateau Comité et bouée cylindrique orange

Les marques 1 et 2 doivent être laissées à babord

Parcours 3 : Numero 3 - 1 tour

Départ – 1 – porte 4T – 4B – 1 - 2 - porte 3T – 3B - Arrivée

Parcours 4 : Numero 4 - 2 tours

Départ – 1 – porte 4T – 4B – 1 – porte 4T – 4B – 1 - 2 – porte 3T – 3B – Arrivée

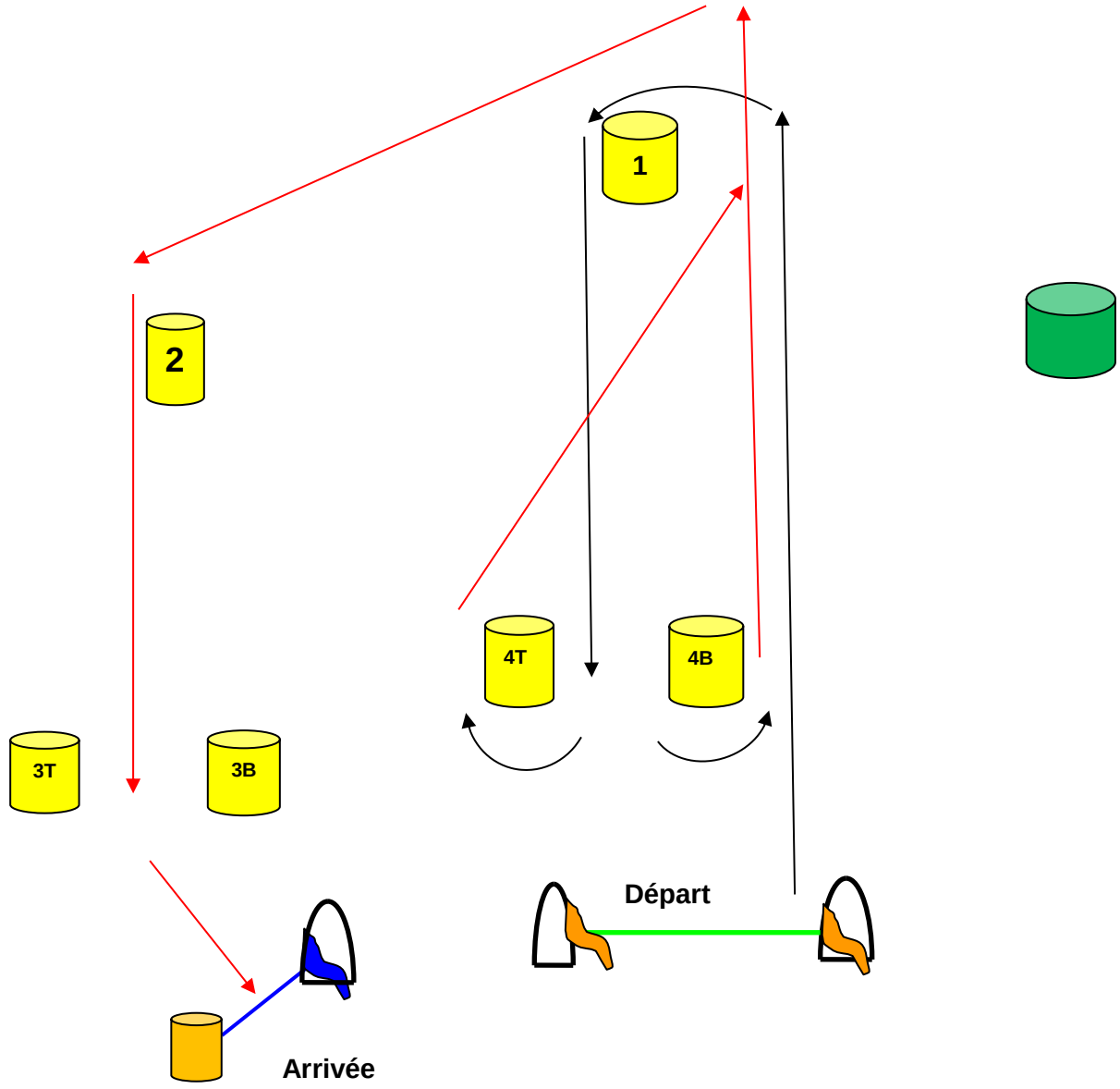

Bouées cylindriques jaunes : 1 - 2 – 3T – 3B - 4T - 4B
Bouée cylindrique verte : changement de parcours
Départ : entre bateaux Comités
Arrivée : entre bateau Comité et bouée cylindrique orange

Les marques 1 et 2 doivent être laissées à babord

<u>Parcours 5</u> : Numero 5 - 1 tour Sans banane

Départ – 1 – 2 – porte 3T – 3B - Arrivée

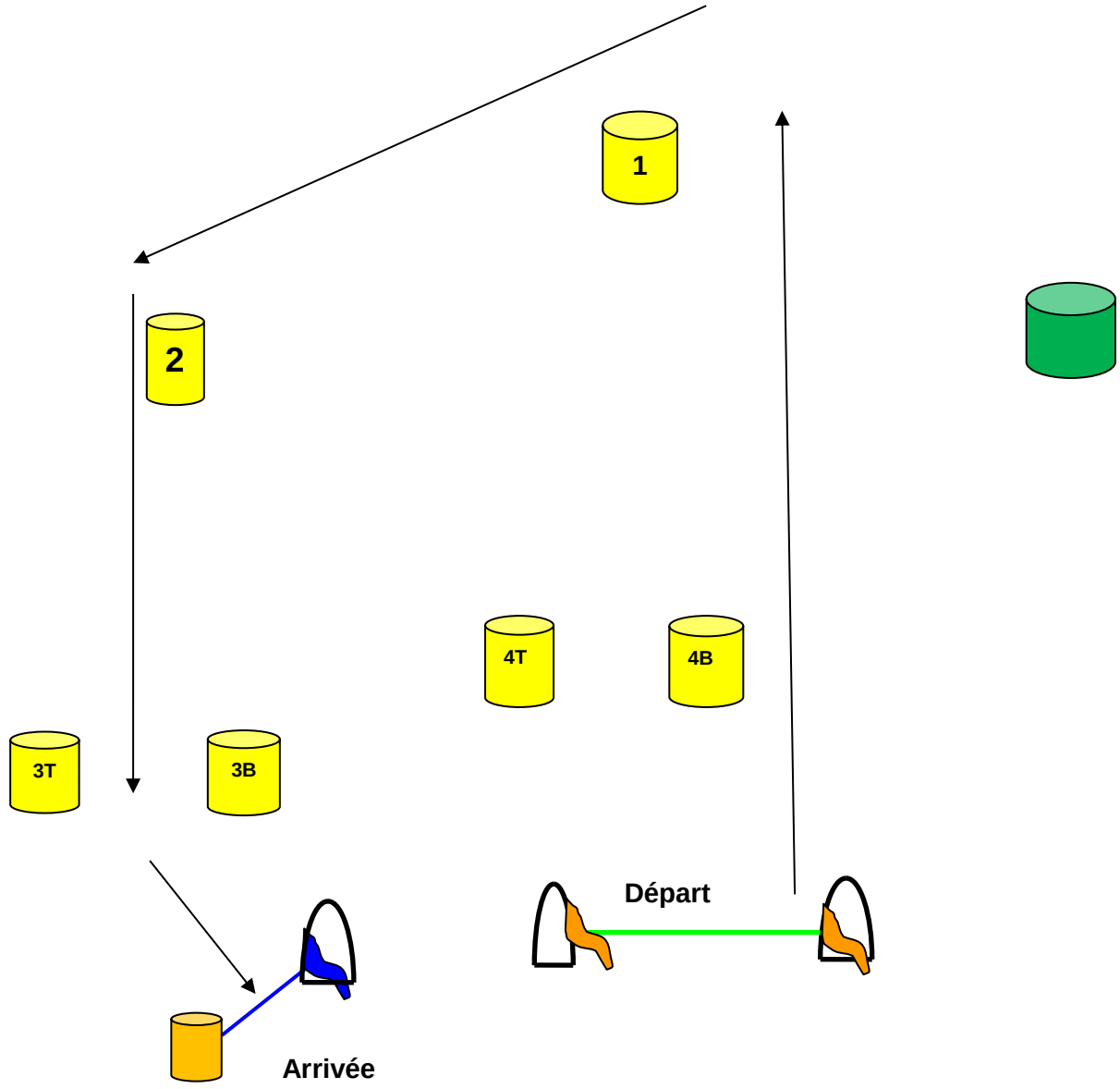

Bouées cylindriques jaunes : 1 - 2 – 3T – 3B - 4T - 4B
Bouée cylindrique verte : changement de parcours
Départ : entre bateaux Comités
Arrivée : entre bateau Comité et bouée cylindrique orange

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

ZONE MILITAIRE STRICTEMENT INTERDITE A LA NAVIGATION
matérialisée par des bouées coniques jaunes surmontées d'une flamme rouge
(accès à la plage interdit)

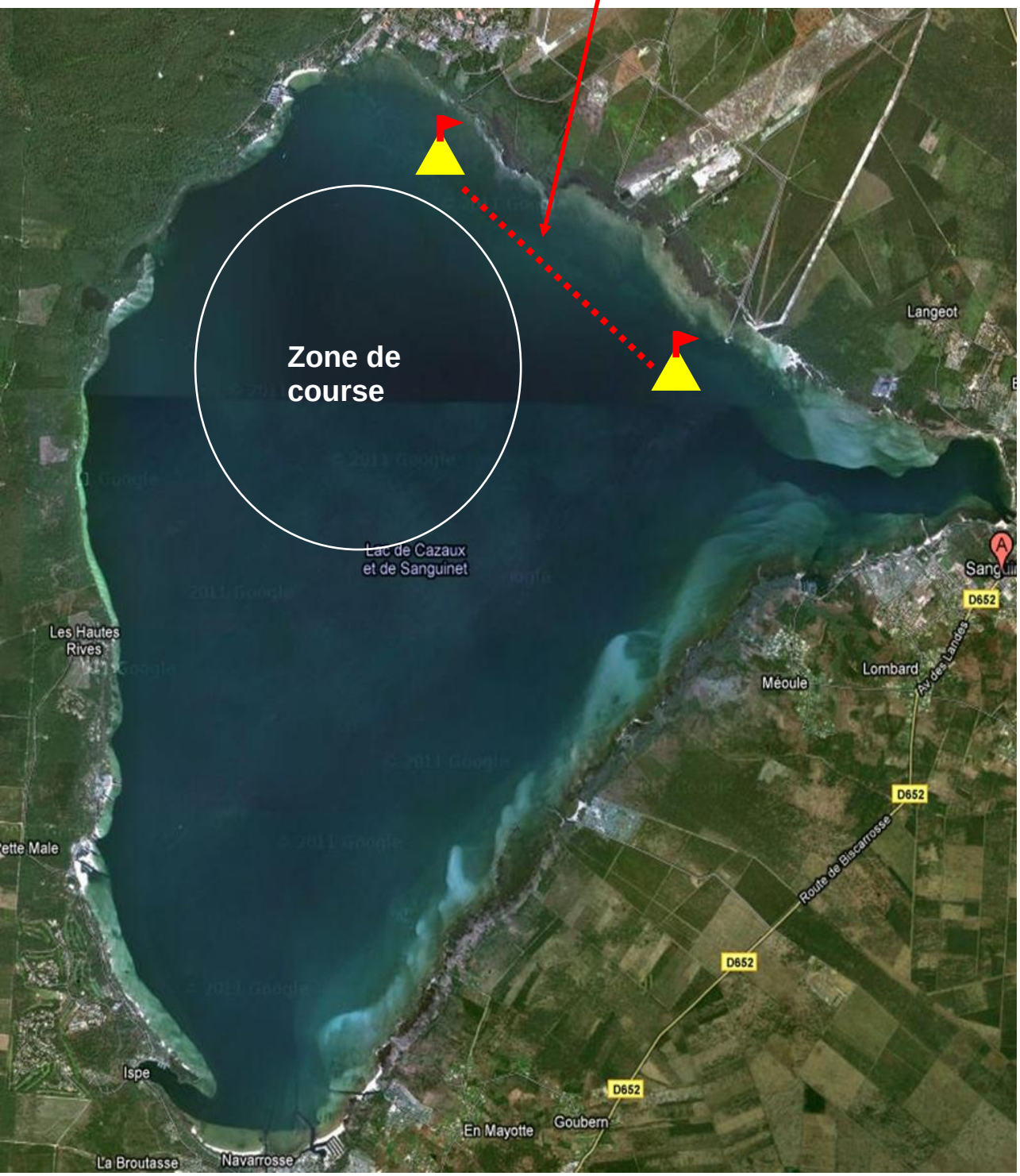
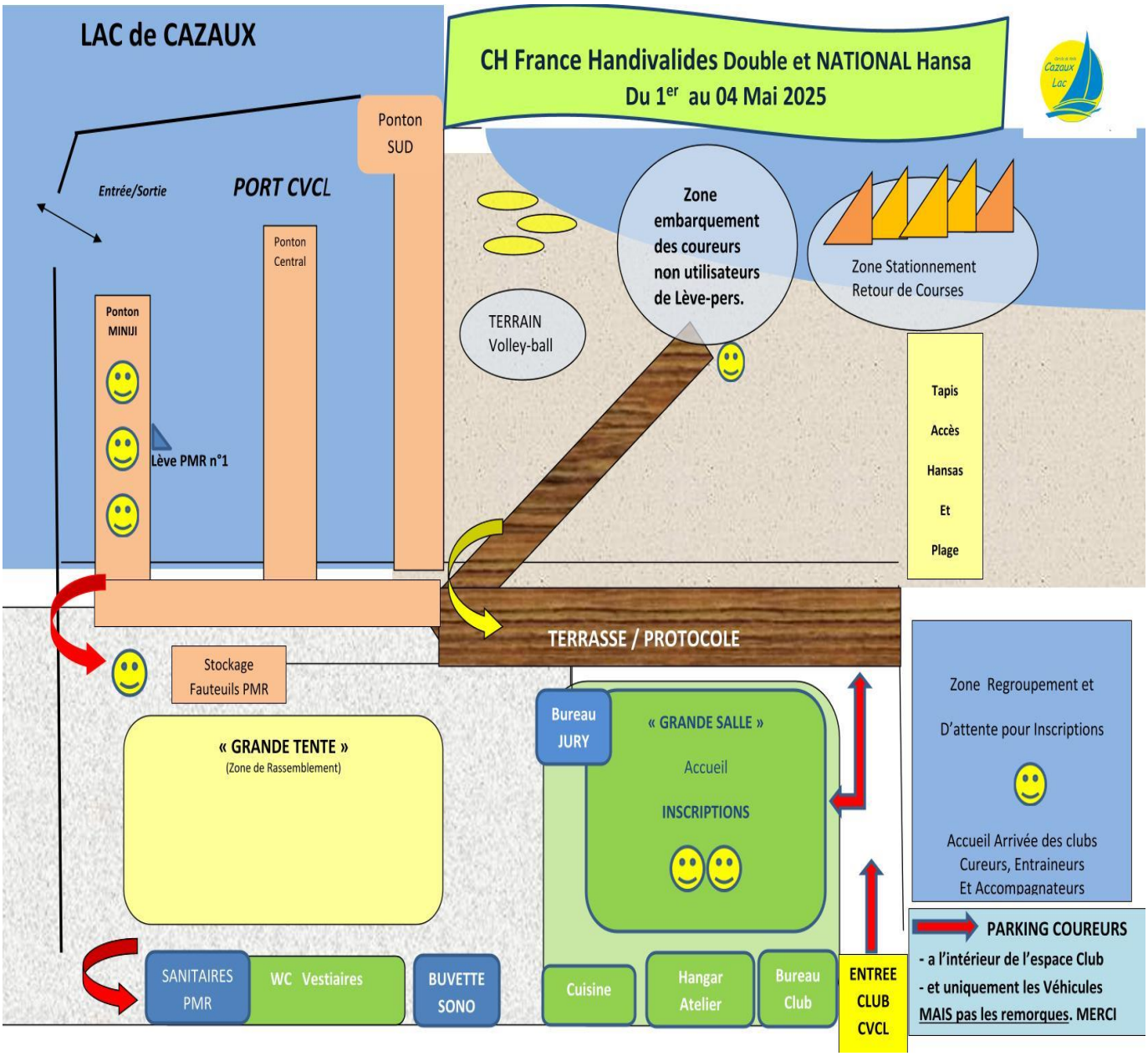
ANNEXE C PLAN DU SITE